



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 794-12**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par l'assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 juin 2021, le règlement suivant :

794-12 – Règlement amendant le Règlement 794 et ses amendements sur la qualité de vie;

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 17 JUIN 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA